

Intervention de Mani Stanley Icaza, Conseil international des traités indiens

18 octobre 2016

Point IV b) de l'Ordre du jour : Suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations du CSA i. Mandat pour l'échange d'expériences et de Bonnes pratiques

Tout d'abord, nous tenons à remercier Robert Sabiti, le Président du GTCNL-Suivi pour son travail. Depuis la mise en place de ce GTCNL, le MSC a travaillé sans relâche pour contribuer à la réalisation de l'une des 6 missions que s'est vu confier le CSA: le Suivi et la Reddition de comptes dans l'application des décisions et recommandations du CSA.

LE MANDAT POUR LA MISE EN OEUVRE D'ÉVÉNEMENTS DE SUIVI À L'ECHELLE NATIONALE, REGIONALE ET MONDIALE, que nous sommes parvenus à réaliser dans le cadre du GTCNL et dont le but est d'évaluer L'APPLICATION DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DU CSA, représente la première étape cruciale pour la mise en oeuvre du Mécanisme innovant de Suivi du CSA.

Pour les mouvements sociaux et les autres OSC, la reddition de comptes est un élément vital pour la réalisation du Droit à l'Alimentation et de manière plus générale, pour réaliser le Mandat qui a été attribué au CSA.

Nous voulons souligner que ce mandat pour la réalisation d'Evènements de suivi est basé sur les principes définis dans le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (GSF) du CSA et applicable aux systèmes de Suivi et de reddition de comptes. En particulier, ces actions:

- doivent être fondées sur les droits humains, avec une référence particulière au droit à l'alimentation;
- doivent permettre la reddition de comptes par les personnes responsables de la prise de décisions;
- doivent avoir un caractère participatif y intégrer des évaluations qui impliquent toutes les personnes intéressées, tout particulièrement les groupes marginalisés et les populations les plus impactées par la faim et la malnutrition, tout en respectant leur autonomie et leurs capacités d'auto-organisation pour participer à ces actions.

Les principes définis dans le présent mandat constituent, à notre avis une base solide et claire mais néanmoins flexible et adaptable à nos situations et contextes nationaux et régionaux. En particulier, nous sommes d'avis qu'ils permettent la convergence des différentes approches et des systèmes existants de Suivi et d'évaluation, créant ainsi un espace dans lequel nos formes populaires de Suivi jouent un rôle important dans le cadre de ces événements.

Compte tenu de la tendance à technocratiser les processus de Suivi à travers d'innombrables indicateurs qui ont souvent pour conséquence d'exclure nos voix, nous insisterons sur la pluralité des méthodes de Suivi.

De même, nous veillerons à ce que toutes les parties prenantes impliquées dans la sécurité alimentaire et la nutrition soient incluses dans ces actions. Nous considérons très important, cependant, qu'une distinction soit faite entre «inclusion» et «multi-acteurs».

Les différents acteurs sont affectés différemment par la dynamique des systèmes alimentaires: pour certains, il s'agit d'une question de vie ou de mort, mais pour d'autres c'est une simple activité commerciale ou un moyen de faire une carrière professionnelle.

Il faut donc reconnaître les relations de pouvoir inégales entre les différents acteurs et en conséquence les traiter de manière différente, si le véritable objectif de l'exercice d'évaluation est de contribuer à la réalisation du Droit à l'alimentation et à la nutrition pour tous.

Nous plaiderons ensuite pour que les espaces dans lesquels se développeront les actions adoptent une politique claire visant à lutter contre les conflits d'intérêt et notamment contre le fait que ces espaces soient accaparés par des intérêts privés.

Nous lançons donc un appel à tous les gouvernements et aux autres acteurs afin qu'ils travaillent ensemble au cours de l'année à venir et mènent des actions d'évaluation dans de nombreux pays.

Les projets pilote menés en France et en Allemagne ont donné des résultats très encourageants qui nous montrent qu'il est possible de donner vie à ce Mécanisme innovant que nous sommes entrain de mettre en place.

Nous demandons en conséquence que le CSA nous accorde une plage horaire, au cours de sa 44^e Session plénière, afin que nous puissions rendre compte des résultats des actions mises en oeuvre au niveau national et régional au cours de l'année 2017.

Nous sommes pleinement conscients du fait que les Evénements de Suivi ne sont pas suffisants pour assurer le Suivi de la mise en œuvre des résultats du CSA. Ces actions ne sont que le point de départ. Nous allons continuer à participer activement au travail du GTCNL. Des points restent encore à préciser, comme par exemple l'usage qui sera fait des recommandations issues des Evènements thématiques mondiaux, comment et où seront définies les prochaines thématiques des Evènements mondiaux, à quelle fréquence ces événements seront organisés et comment ils seront préparés.

De même, il est impératif que nous commencions à développer des actions complémentaires à ces Evènements, comme par exemple, des évaluations approfondies au niveau des pays, une proposition qui figurait déjà à l'ordre du jour du GTCNL il y a 2 ans.

Merci beaucoup